

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 DECEMBRE 2016

**DELIBERATION N° : 20161227\_19**

**OBJET** : Institution du régime des  
astreintes au profit d'agents communaux  
occupant certains postes

NOTA : Le Député-Maire certifie que le  
compte rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la Mairie, le :

28 DEC. 2016

Nombre des conseillers en exercice :  
**39**

Présents : 28  
Procuration : 6  
Votants : 34  
Abstention : 0  
Exprimés : 34

L'an deux mille seize, le vingt-sept décembre à dix sept heures  
vingt minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est  
réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON, Député-  
Maire

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON  
Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE  
Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ;  
LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; MOREL Harry  
Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; KERBIDI Gérald ;  
JAVELLE Blanche Reine ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie  
Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE  
Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; BOYER Julie ; PAYET  
Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ;  
GUEZELLO Alin ; FRANCOMME Brigitte ; RIVIERE François

**Représentés**

LEJOYEUX Marie Andrée représentée par MUSSARD Rose  
Andrée  
VIENNE Raymonde représentée par LANDRY Christian  
GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude  
HOAREAU Claudette représentée par BAUSSILLON Inelda  
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis  
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

**Absents**

HOAREAU Jeannick ; FONTAINE Olivier ; ASSATI Marie  
Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Le Député-Maire  
Patrick LEBRETON



Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code  
général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire  
pris au sein du conseil.

Monsieur NAZE Jean Denis, conseiller municipal, a été  
désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces  
fonctions qu'il a acceptées.

# Séance du 27 décembre 2016



**DÉLIBÉRATION N° :** 20161227\_19

**OBJET :**

**Institution du régime  
des astreintes au profit  
d'agents communaux  
occupant certains  
postes**

## **NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE**

### **Le Député-Maire expose :**

- Décret n° 2000 - 815 du 25 août 2000, relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'Etat et dans la magistrature ;
- Décret n° 2001- 623 du 12 juillet 2001, pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;
- Décret n° 2005-542 du 19 mai 2005, relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale ;
- Circulaire n° NOR/MCT/B/05/10009/C du 15 juillet 2005 du ministre délégué aux collectivités territoriales concernant la mise en œuvre de la rémunération et de la compensation des astreintes et des permanences des agents territoriaux ;

### **Astreintes**

#### **Filière technique :**

- Décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement ;
- Décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
- Arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement ;
- Arrêté du 14 avril 2015 fixant les conditions de compensation horaire des heures supplémentaires aux ministères chargés du développement durable et du logement ;

#### **Autres filières :**

- Décret n°2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur ;
- Arrêté ministériel du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au ministère de l'intérieur



*Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 14 décembre 2016,*

L'astreinte est une période pendant laquelle l'agent a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration. La durée de cette intervention est considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail et peut donner lieu au versement d'une indemnité (indemnité d'intervention) ou d'une compensation en temps.

La durée des interventions est considérée comme un temps de travail effectif ainsi, que le cas échéant, le déplacement aller-retour sur le lieu de travail.

La période d'astreinte ouvre droit, soit à des indemnités d'astreinte et d'intervention, soit, à défaut, à un repos compensateur.

Il est proposé d'attribuer une indemnité pour la contrainte de l'astreinte effectuée par le personnel occupant les fonctions citées en annexe :

- Montant de l'indemnité d'astreinte des agents de la filière technique : 159,20 €
- Montant de l'indemnité d'astreinte des agents des autres filières: 149,48 €

Modalités d'organisation :

- les astreintes seront gérées sur un rythme hebdomadaire ;
- un arrêté de l'autorité territoriale désignera les agents concernés.

Le tableau joint en annexe indique la liste des services soumis aux astreintes et pour lesquelles l'indemnité d'astreinte peut être versée.

Quant au travail effectif durant l'astreinte, il fera l'objet d'un repos compensateur.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'instituer le régime des astreintes et des permanences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour le personnel communal tel que défini ci-dessus ;
- d'autoriser le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

ENVIRONNEMENT	Fonction
Environnement	Chef d'équipe Vincendo – Environnement
Environnement	Chef d'équipe Langevin – Environnement
Environnement	Chef d'équipe Ville – Environnement
Environnement	Agent d'entretien Espaces verts
Environnement	Assistant au responsable environnement
Environnement	Chef d'équipe Jean Petit – Environnement
Environnement	Chef d'équipe Les Lianes
Environnement	Chef d'équipe - services techniques

SERVICES TECHNIQUES	Fonction
Régie bâtiment - Festivités	Ouvrier professionnel – Festivités
Régie bâtiment - Festivités	Ouvrier professionnel – Festivités
Régie bâtiment - Festivités	Ouvrier professionnel – Festivités
Régie bâtiment - Menuiserie	Chef d'équipe - services techniques
Régie bâtiment - Menuiserie	Ouvrier professionnel
Régie bâtiment - Peinture	Chef d'équipe - services techniques
Régie bâtiment - Peinture	Chef d'équipe adjoint - services techniques
Régie bâtiment - Plomberie	Chef d'équipe - services techniques
Régie électricité	Chef d'équipe - services techniques
Régie Electricité et Eclairage Publique	Electricien réseaux
Régie Electricité et Eclairage Publique	Electricien réseaux
Régie Electricité et Eclairage Publique	Electricien réseaux
Parc Automobile	Chauffeur Poids lourds
Parc Automobile	Chauffeur Poids Lourds
Parc Automobile	Chauffeur – Parc Automobile
Parc Automobile	Chauffeur – Parc Automobile
Parc Automobile	Chauffeur – Parc Automobile
EQUIPE TRAVAUX NEUFS	Chef d'équipe - services techniques

SERVICE INFORMATIQUE	Fonction
Direction Informatique et TIC	Technicien développement
Réseaux, systèmes et logistique	Assistant informatique
Réseaux, systèmes et logistique	Technicien réseau
Direction Informatique et TIC	Technicien informatique

PROTECTION DES BIENS	Fonction
	Responsable Protection des biens

ETAT-CIVIL	Fonction
Envoyé en préfecture le 28/12/2016	
Reçu en préfecture le 28/12/2016	
Agent d'état civil	
Attesté le 28/12/2016	
Etat-Civil	Agent d'état civil
Etat-Civil	Agent d'état civil
Etat-Civil	Agent d'état civil
Etat-Civil	Agent d'état civil

ADMINISTRATION GENERALE	Fonction
	Agent administratif – Administration Générale
	Agent administratif – Administration Générale

COMMUNICATION / CABINET	Fonction
Cabinet du maire	Agent administratif – Cabinet du maire
Cabinet du maire	Agent administratif – Cabinet du maire
Pôle protocole et préparation d'événements	Assistant - Pôle protocole et préparation d'événements
Pôle protocole et préparation d'événements	Assistant - Pôle protocole et préparation d'événements

COURSIERS	Fonction
Coursiers	Coursier
Coursiers	Coursier
Coursiers	Coursier
Coursiers	Coursier

SPORTS	Fonction
Equipe technique	Ouvrier professionnel
Equipe technique	Chef d'équipe
Equipe technique	Ouvrier d'exécution
Equipe technique	Ouvrier d'exécution

SAAFE	Fonction
	Agent administratif – SAAFE
	Agent administratif – SAAFE

MAISON DE VEILLÉES ET ABRIS MORTUAIRE	Fonction
	Agent polyvalent - Maison de veillées et abris mortuaires
	Agent polyvalent - Maison de veillées et abris mortuaires
	Agent polyvalent - Maison de veillées et abris mortuaires
	Agent polyvalent - Maison de veillées et abris mortuaires

## Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la note explicative de synthèse n°19,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

**Présents : 28**

**Représentés : 6**

**Pour : 34**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **INSTITUE** le régime des astreintes et des permanences à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour le personnel communal tel que défini ci-après.

Attribution d'une indemnité pour la contrainte de l'astreinte effectuée par le personnel occupant les fonctions conformément au tableau annexé à la présente délibération comme suit :

- Montant de l'indemnité d'astreinte des agents de la filière technique : 159,20 €
- Montant de l'indemnité d'astreinte des agents des autres filières: 149,48 €

Modalités d'organisation :

- les astreintes seront gérées sur un rythme hebdomadaire ;
- un arrêté de l'autorité territoriale désignera les agents concernés.

Le tableau annexé à la présente délibération indique la liste des services soumis aux astreintes et pour lesquelles l'indemnité d'astreinte peut être versée.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

**Article 2.-** **AUTORISE** le Député-Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Député-Maire  
Patrick LEBRETON

Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du : **28 DEC. 2016**





Envoyé en préfecture le 28/12/2016

Reçu en préfecture le 28/12/2016

Affiché le 28/12/2016

ID : 974-2197401227\_019-DE

ENVIRONNEMENT	Fonction
Environnement	Chef d'équipe Vincendo – Environnement
Environnement	Chef d'équipe Langevin – Environnement
Environnement	Chef d'équipe Ville – Environnement
Environnement	Agent d'entretien Espaces verts
Environnement	Assistant au responsable environnement
Environnement	Chef d'équipe Jean Petit – Environnement
Environnement	Chef d'équipe Les Lianes
Environnement	Chef d'équipe - services techniques

ETAT-CIVIL	Fonction
Etat-Civil	Agent d'état civil
Etat-Civil	Agent d'état civil
Etat-Civil	Agent d'état civil
Etat-Civil	Agent d'état civil

ADMINISTRATION GENERALE	Fonction
	Agent administratif – Administration Générale
	Agent administratif – Administration Générale

SERVICES TECHNIQUES	Fonction
Régie bâtiment - Festivités	Ouvrier professionnel – Festivités
Régie bâtiment - Festivités	Ouvrier professionnel – Festivités
Régie bâtiment - Festivités	Ouvrier professionnel – Festivités
Régie bâtiment - Menuiserie	Chef d'équipe - services techniques
Régie bâtiment - Menuiserie	Ouvrier professionnel
Régie bâtiment - Peinture	Chef d'équipe - services techniques
Régie bâtiment - Peinture	Chef d'équipe adjoint - services techniques
Régie bâtiment - Plomberie	Chef d'équipe - services techniques
Régie électricité	Chef d'équipe - services techniques
Régie Electricité et Eclairage Publique	Electricien réseaux
Régie Electricité et Eclairage Publique	Electricien réseaux
Régie Electricité et Eclairage Publique	Electricien réseaux
Parc Automobile	Chauffeur Poids lourds
Parc Automobile	Chauffeur Poids Lourds
Parc Automobile	Chauffeur – Parc Automobile
Parc Automobile	Chauffeur – Parc Automobile
Parc Automobile	Chauffeur – Parc Automobile
EQUIPE TRAVAUX NEUFS	Chef d'équipe - services techniques

COMMUNICATION / CABINET	Fonction
Cabinet du maire	Agent administratif – Cabinet du maire
Cabinet du maire	Agent administratif – Cabinet du maire
Pôle protocole et préparation d'événements	Assistant - Pôle protocole et préparation d'événements
Pôle protocole et préparation d'événements	Assistant - Pôle protocole et préparation d'événements

COURSIERS	Fonction
Coursiers	Coursier
Coursiers	Coursier
Coursiers	Coursier
Coursiers	Coursier

SPORTS	Fonction
Equipe technique	Ouvrier professionnel
Equipe technique	Chef d'équipe
Equipe technique	Ouvrier d'exécution
Equipe technique	Ouvrier d'exécution

SERVICE INFORMATIQUE	Fonction
Direction Informatique et TIC	Technicien développement
Réseaux, systèmes et logistique	Assistant informatique
Réseaux, systèmes et logistique	Technicien réseau
Direction Informatique et TIC	Technicien informatique

SAAFE	Fonction
	Agent administratif – SAAFE
	Agent administratif – SAAFE

PROTECTION DES BIENS	Fonction
	Responsable Protection des biens

MAISON DE VEILLEES ET ABRIS MORTUAIRE	Fonction
	Agent polyvalent - Maison de veillées et abris mortuaires
	Agent polyvalent - Maison de veillées et abris mortuaires
	Agent polyvalent - Maison de veillées et abris mortuaires
	Agent polyvalent - Maison de veillées et abris mortuaires